



## CE QUE NOUS FERONS !

### ÉPISODE 2 : ACCÈS NORD

Vous êtes-vous déjà demandé pourquoi l'accès sud du village était tellement plus avenant que son accès nord ? Parce-que le château se trouverait au sud du village ? Certainement pas : en arrivant du sud, le château est presque invisible, car caché par l'allée des platanes (du moins, en été).

Alors que, au contraire, en arrivant du nord, au détour d'un lacet, on voit lentement la tour sortir de terre, suivie par la forme imposante de toute l'aile médiévale de l'antique forteresse.

Il faut donc chercher ailleurs les causes de cette disparité.

La première raison ne résiderait-elle pas dans la manière dont notre équipe sortante a résolu la question du cheminement piétonnier au nord du village ? Le problème se posait ainsi : comment éviter que les piétons ne passent devant la caserne des pompiers ?

La première idée qui semble être venue à l'esprit de l'équipe sortante (et qui fut adoptée), fut pour le moins radicale : prendre une tractopelle, creuser un passage piétonnier en décaissant le talus de l'autre côté de la route et bâtir un mur de soutènement en parpaings (supposés fleuris). Ceci, sans permis, dans la zone de protection des abords d'un monument historique et en contrevenant au règlement du PLU (1) voté par les mêmes élus. Voici le résultat :





## CE QUE NOUS FERONS !

Pourtant une solution alternative, simpliste, peu coûteuse et élégante s'offrait à notre équipe sortante : plutôt que de brutalement saccager et bétonner un relief naturel, il suffisait de faire passer le chemin au-dessus du talus (sans mordre sur le jeu de boules, bien entendu). Et c'est ce que nous ferons (en veillant à ce que ce chemin soit accessible aux PMR).



À moins que nous n'options pour l'édification d'un mur en pierres sèches qui cacherait le mur de soutènement en parpaings.

Enfin, la seconde raison du manque d'attrait de l'entrée nord d'Esparron provient du stationnement des engins municipaux en pleine vue de nos visiteurs. Nous trouverons un lieu caché pour monter un hangar et y abriter les engins municipaux, tant des intempéries que du vol.

Lorsque vous voyez une boutique avec une vitrine laide, est ce que vous avez envie d'y entrez ? L'entrée d'un village, c'est sa vitrine.

(1) PLU, 4.1.1\_REG\_04081\_ARRET, page 16 : « Les murs de soutènement apparents doivent être traités soit en pierres du pays dans l'esprit des restanques traditionnelles, soit enduits en respectant la teinte de la terre locale (ton roche grise ou terre de Sienne), et limitées à 1,5 m de hauteur. »